













CIAS du 14 décembre 2017

Intervention d'Alain Vibert-Guigue (FSU), animateur syndical de la commission Budget au nom des OS du CIAS

PLF/LFI - Prévision de dépenses 2018 - Programmation

L'affichage ces dernières années du maintien des crédits de l'ASI à niveau constant en PLF, mais en fait soumis aux taxations et coups de rabots, a masqué et entériné une lente érosion des prestations, a amplifié le décalage entre les crédits mis à disposition et les besoins des personnels, portés par les revendications des organisations syndicales. Ces besoins vont croissant, dans le contexte de dégradation sociale et des conditions de rémunérations des agents de l'Etat.

Le dogme de la réduction à tout prix des dépenses publiques entrainant détérioration du service public, réduction du pouvoir d'achat des agents et précarisation accrue, a amené aussi une réduction des crédits dédiés à l'action sociale interministérielle et une dégradation des dispositifs d'aide aux agents de la Fonction Publique. Ces derniers jouent pourtant un rôle essentiel pour l'égal accès aux droits de toutes et tous et pour la réponse aux besoins de l'ensemble de la population.

Les organisations syndicales rappellent que le budget de l'ASI a fortement baissé :

- -en 2013 : 134 M€ en LFI, 127 millions d'euros étaient dépensés en crédit de paiement.
- -en 2014 : 125 M€ en LFI, 122 millions d'euros disponibles seulement et 116 M€ dépensés
- en 2017 : 124 M€ en LFI, 114 millions d'euros disponibles seulement et 115 M€ dépensés

Nous sommes dans une spirale mortifère engendrée par l'effet cumulé des coupes budgétaires, gels et autres rabots avec des reculs organisés dans les programmes : CESU (suppression de la 3° tranche), AMD (blocage à la 6° tranche), CV (refus d' une large campagne d'information pourtant prise en charge totalement par l'ANCV), gestion des RIA (désengagement des administrations, entretien insuffisant, fermetures, quasiment pas de créations), absence de

moyens de gestion des berceaux (pas de mesure des besoins, ni de contrôle des taux d'occupation), arrêt du développement des actions SRIAS.

Il faut retrouver une autre dynamique. Cela suppose une volonté politique et une orientation marquée par une programmation budgétaire ambitieuse avec comme première étape le retour à un PLF à hauteur de 140M€, nous y reviendrons.

Dans le cadre du PLF 2018 dont le cheminement parlementaire suit son cours, on nous annonce désormais une LFI à moins de 120M (du jamais vu depuis 10 ans) disons-le tout net : ce n'est très clairement pas à la hauteur des enjeux et des ambitions légitimes des agents. On nous annonce qu'avec une mise en réserve réduite, les crédits disponibles seraient à hauteur de 119M. Encore faudra-t-il réellement maintenir au même niveau la LFI et avoir au final avec les transferts et les FDC, sans prélèvement ni rabot, les crédits disponibles le plus proches possibles des crédits initialement prévus en PLF.

Dans ce cadre, bien en deçà du seuil de 140M, nous espérons et voulons tout faire pour une consommation à 100%. La sincérité budgétaire mise en avant doit être réelle et non pas un trompe l'œil permettant de racler les fonds de tiroirs de l'ASI en pénalisant les agents dans leur vie quotidienne.

Il est possible d'y arriver en réévaluant au vu des écarts constatés toutes ces années, le chiffrage des lignes CV, CESU et RIA et en prenant 4 mesures :

- compensation du coût de la prise en compte des effectifs militaires dans les budgets SRIAS : + 135 000 €
- mise en cohérence de l'AIP avec le périmètre ALUR : + 409 000 €
- 170 berceaux supplémentaires et prise en compte de l'impact des 50 nouveaux de 2017 : + 1,9M €
- réévaluation de 5% du RFR CESU (travaux GT) pour 5 000 bénéficiaires supplémentaires : + 3,3M€

Concernant les crèches avec près de 400 demandes des régions non satisfaites, il faut avancer. On ne peut pas politiquement parler à tout vent d'égalité et ne pas répondre à cette demande.....Affecter les 2M6 de FDC attendus à des places nouvelles, comme nous le demandons et comme le prévoit le CEJ permettrait déjà d'en financer plus de 300 places. La mesure que nous demandons permettrait d'enclencher une logique positive et vertueuse vis-à-vis du CEJ et qui bénéficierait directement aux agents.

Sur le secteur de la famille et plus particulièrement de la petite enfance, les crédits utilisés (crèches + CESU) diminuent d'année en année : 72 M€ en 2013, 61 M€ en 2014 et 2015, 59 M€ en 2016, 58 M€ en 2017. Ce n'est plus acceptable. A l'heure de l'égalité femme-homme, ce n'est pas affichable par le gouvernement.

Ces 4 propositions de mesures concrètes et chiffrées, travaillées en CP, doivent recevoir une réponse positive de principe dès aujourd'hui, sous réserve du vote définitif de la LFI.

Concernant le saut qualitatif et quantitatif que nous revendiquons, je ne reviendrai pas en détail chapitre par chapitre sur le chiffrage global et détaillé triennal présenté toutes ces dernières années au CIAS par les OS: chacun peut s'y référer et se souvient que ce budget alternatif a sombré dans une indifférence totale de l'état employeur, passé aux pertes et profits du trop fameux dialogue social et que nous sommes bien loin du compte. Les besoins eux sont pourtant toujours là.

Le projet revendicatif partiel rappelé au CIAS d'aujourd'hui porte seulement sur la base d'une première étape avec un retour à un PLF de l'ordre de 140M€ en crédits disponibles (c'était le niveau moyen des PLF votés de 2008 à 2012).

Il intègre donc, outre les 4 mesures d'urgence déjà citées pour la consommation des 119M€ affichés pour 2018, l'effet financier des mesures nouvelles suivantes pour un coût de 21M€:

- introduction 7° tranche AMD: +4,9M€
- passage à 3 500 berceaux (2854 + 50+ 170 = 3074) soit des réservations supplémentaires de 426 berceaux x 8 324€ = + 3,5M€
- revalorisation de l'AIP de 30% : + 2,5M€
- abondement des crédits SRIAS : + 2M€
- regagner 10 000 bénéficiaires CESU (delta RFR +5%/+10%) : + 2,9M€
- reprise réservation logement (en zones tendues) : + 3M€
- extension logement urgence : + 0,2
- consolidation programme RIA: +2,2 M€

La mise en œuvre de l'intégralité des mesures nouvelles demandées par les OS (totalité AMD, prestation étudiants, reprise plus large de la réservation de logements, réintroduction 3° tranche CESU....) présentées ici plusieurs fois avec un plan triennal représentent bien entendu une augmentation bien plus importante.

Si l'on se réfère aux travaux de la mission IGAS/CGEFi (fin 2011) qui avait souligné la faiblesse des crédits de l'action sociale dans la FPE, avec une référence de masse salariale de 82,6Md (2010) l'action sociale dans la FPE représentait alors 0,69% de la MS, dont 0,14% pour l'ASI portée par la DGAFP.

Depuis ces valeurs ont encore baissé suite à l'érosion de l'ASI, sans compter que le taux serait encore moindre si l'on prenait en compte la masse des pensions, les retraités bénéficiant également de l'action sociale.

Avec l'ambition d'un bond qualitatif et quantitatif sur 3 ans que nous avions chiffré alors pour un passage en 2015 à 213M€ en CP, les crédits consacrés par l'Etat à l'action sociale pour ses agents seraient passés à 0,80% de la masse salariale, dont 0,25% pour la DGAFP. En fin de plan triennal à 313 M€ en 2017, nous aurions atteint 0,92%, dont 0,38% pour la DGAFP, bien loin encore du 1,5% de la FPH et des revendications des OS qui ont souvent avancé le chiffre de 3%

Au lieu de cela, en 2017 sur la base de 87Md de masse salariale, la part de l'ASI portée par la DGAFP s'est érodée à 0,137%..... Le peu de considération et le sort scandaleux fait à l'ASI pointé dans ce rapport ne s'est pas amélioré, loin de là......













